

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 11/12/2018, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Bénédicte KREBS à Jean-Paul MOREL, Virginie SUDRE à Brigitte PIGEYRE, Bernadette CACALY à Evelyne GRAS, Pascal GUEFFIER à Henri HOURIEZ

Absent: Armand AVEDIAN.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Brigitte PIGEYRE a été désigné(e).

DELIB 2018.12.17.18

OBJET: Création d'emplois

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à la création des emplois suivants :

- ❖ à compter du 20 décembre 2018 :
- 1 emploi du grade d'Agent de Maîtrise à temps complet
 - ❖ à compter du 1er janvier 2019 :
- 1 emploi du grade d'Adjoint d'Animation territorial à temps non complet pour 28 heures hebdomadaires (28/35èmes),
- 1 emploi du grade d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- 2 emplois du grade de Rédacteur Principal de 2ème classe à temps complet,
- 2 emplois du grade d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe à temps complet,
- 1 emploi du grade d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe à temps complet.
 - ❖ à compter du 1er février 2019 :
- 1 emploi de catégorie A du grade d'Assistant Socio-Educatif 2ème classe à temps non complet pour 28 heures hebdomadaires (28/35èmes),

- 2 emplois de catégorie A du grade d'Assistant Socio-Educatif 1ère classe à temps complet.

Ces créations permettront, dans l'immédiat,

- D'augmenter le temps de travail,
- De procéder à des avancements de grades,
- De répondre aux modifications de classement des agents de la filière sociale issus du PPCR (Parcours Professionnel, Carrière, Recrutement).

Les postes créés par la présente délibération sont à pourvoir par des fonctionnaires. Cependant, si le recrutement d'un fonctionnaire s'avérait infructueux sur tout ou partie de ces postes, ceux-ci pourraient être pourvus par des contractuels selon les termes de l'article 3-2 de la loi 84-53.

Le Tableau des Emplois mis à jour est en annexe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la création des emplois tels que listés ci-dessus, aux conditions et aux dates indiquées,
- INDIQUE qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, ces emplois peuvent être pourvus par des contractuels selon les termes de l'article 3-2 de la loi 84-53.
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes à ces emplois sont inscrits au budget de la collectivité.

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 17/12/2018 Publication et transmission en sous préfecture le 20 décembre 201820/12/2018 Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20181217-lmc14547-DE-1-1



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

TABLEAU des EMPLOIS

mis à jour selon les dispositions présentées dans la Délibération du 17 décembre 2018

POSTES BUDGETAIRES DELIBERES NOMBRE d'EMPLOIS OUVERTS PAR DELIBERATION NOMBRE NOMBRE NOMBRE D'EMPLOIS **GRADES OU EMPLOIS** Catégorie TOTAL D'EMPLOIS A **DETAIL DES PEMPLOIS A TEMPS NON** A TEMPS D'EMPLOIS **TEMPS** COMPLET NON BUDGETES COMPLET COMPLET FILIERE ADMINISTRATIVE 39 33 Directeur Général des Services (emploi fonctionnel) Α 0 1 1 Attaché Principal Α 2 2 0 Attaché 4 4 Α 0 Rédacteur Principal 1ère classe В 1 emploi à 31h30 3 2 В Rédacteur Principal 2ème classe 4 4 0 5 0 Rédacteur В 5 Adjoint Administratif Principal 1ère classe С 6 6 0 1 emploi à 31h30 Adjoint Administratif Principal 2ème classe С 7 2 9 1 emploi à 21 h 1 emploi à 24,5heures, С 5 2 3 Adjoint Administratif 2 emplois à 28heures **FILIERE TECHNIQUE** 70 68 2 Ingénieur Principal 0 Α 1 1 Technicien Principal 1ère classe В 4 4 0 Technicien Principal 2ème classe В 2 2 0 Technicien В 1 1 0 Agent de Maitrise Principal С 3 3 0 Agent de Maitrise C 1 0 Adjoint Technique Principal 1ère classe 12 С 12 0 Adjoint Technique Principal 2ème classe С 18 17 1 1 emploi à 28 heures Adjoint Technique 28 27 1 emploi à 22,75 heures С 1 FILIERES SOCIALE & MEDICO SOCIALE 14 11 3 ATSEM Principal 1ère classe С 4 4 0 ATSEM Principal 2ème classe С 5 4 1 1 emploi à 31,5 heures Assistant Socio-Educatif Principal В 2 2 0 Assistant Socio-Educatif В 0 1 emploi à 28 heures 1 Agent Social Principal 2ème classe С 0 С 0 Agent Social 1 1 1 emploi à 24,5 heures FILIERE CULTURELLE 1 1 0 В Assistant Cons. Bib. 1 1 0 FILIERE ANIMATION 13 12 Animateur Principal 1ère classe В 0 5 5 Animateur Principal 2ème classe В 0 1 В 1 0 Animateur 1 Adjoint d'animation Principal 1ère classe 0 0 0 С Adjoint d'animation Principal 2ème classe 1 1 0 Adjoint d'animation С 1 emploi à 28 heures 5 4 1 FILIERE SECURITE 3 3 0 Chef de PM С 0 1 1 **Brigadier Chef Principal** С 2 2 0 12 10.45 **TOTAL** 140 128

		NOMBRE d'EMPLOIS OUVERTS PAR DELIBERATION			
EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS article 3-3,1° (absence de cadre d'emplois) et article 3-3, 2° (catégorie A selon nature et besoins du service)	Référence de rémunération	NOMBRE TOTAL D'EMPLOIS BUDGETES	NOMBRE D'EMPLOIS A TEMPS COMPLET	NOMBRE D'EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET	DETAIL DES PEMPLOIS A TEMPS NON COMPLET
contractuel art. 3-3,1° de la loi 84-53	Cadre d'emplois des Rédacteurs (au maximum, indice terminal de Rédacteur Principal 1ère classe)	1	1	0	sans objet
contractuel art. 3-3,1° de la loi 84-53		1	1	0	sans objet
TOTAL		2	2	0	0

ETP